

Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et d'autres textes législatifs

Il y a lieu de modifier la *Loi sur la taxe d'accise* et d'autres textes législatifs, comme suit:

TPS/TVH sur les masques et les écrans faciaux

1 (1) Les articles 2 à 5 de la partie II.1 de l'annexe VI de la *Loi sur la taxe d'accise* sont abrogés.

(2) Le paragraphe (1) s'applique aux fournitures effectuées après avril 2024.

Non-conformité aux demandes de renseignements

2 La *Loi sur la taxe d'accise* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la non-conformité aux demandes de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

3 La *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la non-conformité aux demandes de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

4 La *Loi de 2001 sur l'accise* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la non-conformité aux demandes de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

5 La *Loi sur la taxe sur certains biens de luxe* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la non-conformité aux demandes de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

6 La *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la non-conformité aux demandes de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Évitement de dettes fiscales

7 La *Loi sur la taxe d'accise* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

8 La *Loi de 2001 sur l'accise* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

9 La *Loi sur la taxe sur certains biens de luxe* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

10 La *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.